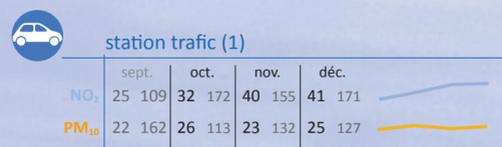
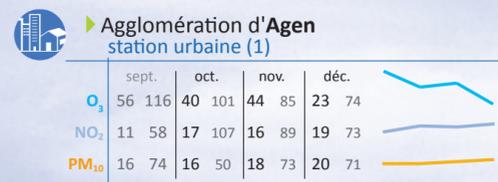
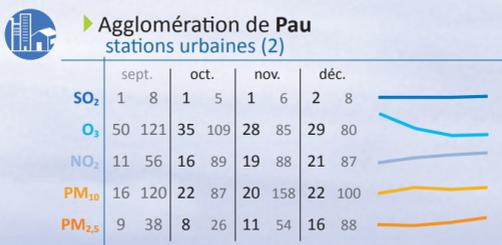
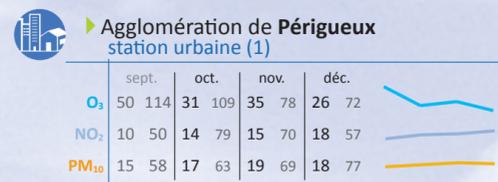
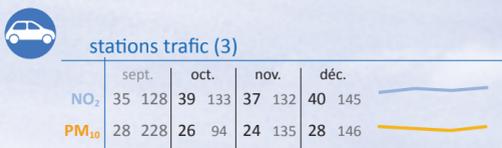
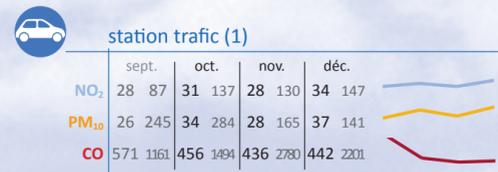
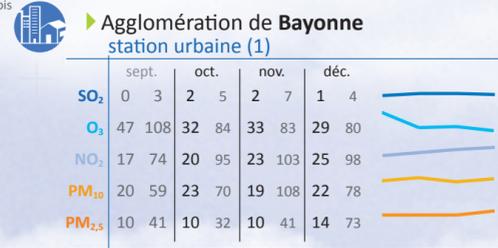
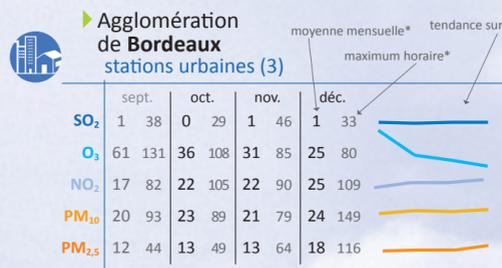


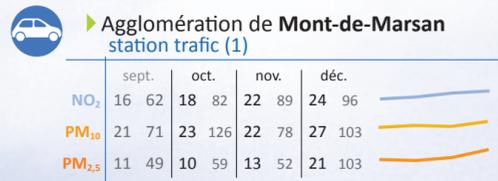
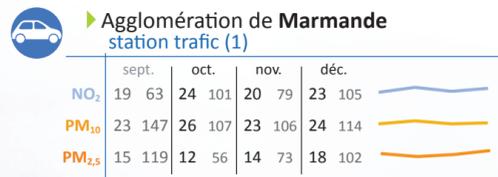
mesures Les données mensuelles

synthèse octobre à décembre 2014

Les concentrations en ozone, polluant estival, ont fortement diminué ce trimestre-ci pour atteindre leur niveau le plus bas en décembre. Au contraire, les niveaux de particules en suspension et de dioxyde d'azote, polluants hivernaux, ont poursuivi leur hausse entamée en septembre. Ils ont atteint leurs niveaux les plus élevés en octobre et décembre.



*Moyenne mensuelle : moyenne des concentrations mensuelles de l'ensemble des stations
Maximum horaire : concentration horaire maximale atteinte sur l'ensemble des stations



pages 4-5



Bulletin de la qualité de l'air en Aquitaine

Formule air

N° 66 - Données d'octobre à décembre 2014

Édito

Le 14 novembre dernier, Patrick Moatti, Président Directeur Général de la Société des Docks de Pétrole d'Ambès (DPA) et de la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA), a été élu à l'unanimité Président d'AIRAQ, l'association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine. Il succède à cette fonction à Peggy KANCAL, Conseillère Régionale, élue en 2011.

Valeurs réglementaires

issues du Décret 2010-1250 du 21/10/2010

SO₂ - Dioxyde de soufre
Seuil d'information et de recommandations : 300 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure
Seuil d'alerte : 500 µg/m³ pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives
Objectif de qualité (protection de la santé) : 50 µg/m³ pour la moyenne annuelle

NO₂ - Dioxyde d'azote
Seuil d'information et de recommandations : 200 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure
Seuil d'alerte : 400 µg/m³ pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives (ou 200 µg/m³ si le seuil d'information déclenché la veille et le jour même et si risque de dépassement pour le lendemain)
Valeur limite : 40 µg/m³ pour la moyenne annuelle

O₃ - Ozone
Seuil d'information et de recommandations : 180 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure
Seuils d'alerte :
-seuil 3 : 360 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure
-seuil 2 : 300 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure pendant 3 heures consécutives
-seuil 1 : 240 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 1 heure pendant 3 heures consécutives
Objectif de qualité (protection de la santé) : 120 µg/m³ pour la valeur moyenne sur 8 heures

CO - Monoxyde de carbone
Valeur limite : 10 000 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures

PM10 et PM2,5 - Particules en suspension
Seuil d'information et de recommandations (pour PM10) : 50 µg/m³ - moyenne glissante sur 24h
Seuil d'alerte (pour PM10) : 80 µg/m³ - moyenne glissante sur 24h
Objectif de qualité (pour PM10) : 30 µg/m³ pour la moyenne annuelle
Objectif de qualité (pour PM2,5) : 10 µg/m³ pour la moyenne annuelle

Patrick Moatti, nouveau Président d'AIRAQ

Impliqué au sein d'AIRAQ depuis plusieurs années, j'ai eu l'honneur de me voir confier la Présidence de l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air lors de la dernière Assemblée Générale.

Cette responsabilité me tient d'autant plus à cœur, qu'en tant que citoyen-citadin j'ai pleinement conscience des problématiques et des enjeux liés à la pollution de l'air, notamment celle due aux particules issues du trafic ou du chauffage au bois.

Prendre part à l'administration d'AIRAQ, me donne aujourd'hui l'opportunité d'apporter une contribution active à la thématique.

L'engagement des émetteurs aux côtés des collectivités et des associations me semble en effet indispensable pour échanger et ainsi mieux se comprendre.

Cette nouvelle présidence s'inscrit donc dans la continuité de l'histoire d'AIRAQ qui s'est bâtie sur l'équilibre et l'alternance de gouvernance entre les différents acteurs représentés au sein de sa structure : les services de l'Etat, les collectivités, les industriels et les personnalités qualifiées dont la communauté scientifique et associations diverses.

Avec la Vice-Présidente, Anne WALRYCK (Vice-Présidente chargée du Développement Durable à Bordeaux Métropole), nous allons veiller ensemble à un juste équilibre des débats pour assurer une réflexion constructive et concertée sur des questions stratégiques liées à la qualité de l'air, son impact sur la santé, ou encore sur l'approche transversale air / climat / énergie.

A l'heure où la qualité de l'air et ses conséquences sanitaires sont des sujets de plus en plus sensibles, le contexte législatif va renforcer le rôle d'AIRAQ auprès des acteurs du territoire en octroyant notamment aux collectivités des compétences et responsabilités élargies.

Il est donc aujourd'hui primordial que toutes les parties prenantes s'impliquent pour accompagner le déploiement d'AIRAQ.

Les travaux déjà engagés pour identifier les territoires à enjeux, évaluer l'exposition des populations, mieux prendre en compte la qualité de l'air dans l'aménagement et la planification urbaine, ou encore lutter contre les inégalités territoriales, vont être poursuivis pour produire et mettre à disposition de tous une information de qualité.

Ces évolutions passent notamment par l'optimisation des outils de surveillance, et l'amélioration constante des connaissances sur les polluants réglementés ou non, sur les liens pollution/santé, ou encore sur l'exposition des populations.

L'aventure collégiale d'AIRAQ se poursuit ainsi avec l'idée forte que cet espace de concertation, cet outil d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et d'aide à la décision reste au service de la société civile et des acteurs et décideurs de l'aménagement des territoires.

Au nom d'AIRAQ, je vous souhaite à tous une année 2015 sereine, constructive et pleine de changements positifs !

Patrick Moatti,
Président d'AIRAQ



